

COMMISSION EVALUATION ÉCONOMIQUE ET SANTÉ PUBLIQUE (CEESP)

LA CEESP : COMPOSITION ET MISSIONS

La Commission Evaluation Economique et Santé Publique (CEESP) a été installée le 1^{er} juillet 2008. Présidée par le Pr Lise Rochaix, elle se compose de 25 membres issus d'horizons géographiques, professionnels et disciplinaires variés : économistes, cliniciens, épidémiologistes, spécialistes en santé publique, en sciences humaines et sociales, représentants d'associations de patients.

La CEESP est garante de la validité scientifique, de la méthodologie et de la qualité déontologique des travaux que la HAS réalise en matière d'évaluation économique et d'évaluation en santé publique.

Les missions de la CEESP, telles qu'elles figurent dans son règlement intérieur sont les suivantes :

- proposer au Collège de la Haute Autorité de Santé les décisions relatives à la validation et à la diffusion :
 - des recommandations et avis médico-économiques sur les stratégies de soins, de prescription ou de prise en charge les plus efficientes mentionnés à l'article L.161-37 du code de la sécurité sociale ;
 - des avis mentionnés à l'article L.161-40 du code de la sécurité sociale sur la liste des consultations médicales périodiques de prévention et des examens de dépistage mis en œuvre dans le cadre des programmes de santé visés à l'article L.1411-6 du code de la santé publique ;
 - des travaux d'évaluation de la qualité de la prise en charge sanitaire de la population, mentionnés à l'article L.161-40 du code de la sécurité sociale, concernant la qualité et l'efficacité des actions ou programmes de prévention, notamment d'éducation pour la santé, de diagnostic ou de soins ;
 - des travaux méthodologiques utiles à la réalisation des missions de la Haute Autorité de Santé dans le champ de compétence de la Commission.
- apporter une expertise relative aux études économiques effectuées :
 - par le service « évaluation économique et santé publique » ;
 - par d'autres services de la Haute Autorité de Santé ;

Outre les missions figurant ci-dessus, la Commission peut se voir confier par le Collège des travaux, études ou consultations que celui-ci juge utile à la préparation de ses délibérations.

LES PROCÉDURES DE LA CEESP

Depuis sa création, la CEESP se réunit selon une périodicité mensuelle. L'ordre du jour des séances est proposé par le Service Evaluation Economique et de Santé Publique (SEESP) au bureau de la commission, qui comprend la Présidente, les deux vice-présidents, et les représentants du SEESP.

La CEESP joue un rôle d'orientation des sujets, au moment de la note de cadrage, qui est préparée par le chef de projet. L'objectif de cette note est de définir les objectifs, identifier les parties prenantes et leurs attentes, préciser les enjeux du sujet.

Elle contient un volet spécifique sur la méthode d'évaluation envisagée et une proposition de composition du groupe de travail. Au cours de cette phase de cadrage, les demandeurs sont systématiquement rencontrés, afin de s'assurer de la bonne compréhension de leurs attentes et des contraintes de calendrier. A la demande de la CEESP, cette réunion fait l'objet d'un compte-rendu, annexé à la note de cadrage.

Deux membres de la commission sont ensuite désignés par le bureau comme « rapporteurs » en séance de cette note de cadrage et fournissent un rapport écrit. Une discussion générale s'ensuit et peut déboucher sur :

- une validation de la note de cadrage (avec ou sans amendement mineur), autorisant ainsi la présentation de la note au Collège.
- des demandes de modifications plus substantielles, justifiant d'un nouveau passage lors d'une prochaine séance ;
- un arrêt du projet, dès lors que les éléments fournis dès la phase de cadrage font, état de l'existence de travaux en cours sur le même sujet par d'autres institutions, de l'impossibilité de traiter de la question en l'état des connaissances, ou de tout autre motif pouvant justifier la proposition d'interruption.

La note de cadrage, une fois validée par la Commission, donne lieu à un avis formel soumis à la validation finale du Collège, avant publication. Cette note constitue la feuille de route du projet.

Une fois le projet terminé, le document final est présenté en Commission pour analyse par les rapporteurs initialement désignés. Le respect des engagements pris à l'occasion de la note de cadrage, la qualité tant scientifique que rédactionnelle du document, et sa pertinence pour l'aide à la décision sont alors examinés. Le document est ensuite validé (avec ou sans amendement mineur) ou ajourné dans l'attente des corrections demandées par la commission. Le document final est présenté pour validation au Collège de la HAS, après avis de la CEESP.

Une étape intermédiaire d'information de la Commission, à mi-chemin entre la note de cadrage et le rapport final, a été mise en place afin de permettre un meilleur suivi de l'avancement des projets. Ce point d'information permet de porter à l'attention de la commission, en temps utile, d'éventuelles difficultés qui pourraient nécessiter une ré-orientation partielle du thème.

LES INTERACTIONS ENTRE LA CEESP ET LES AUTRES COMMISSIONS DE LA HAS

Un certain nombre de travaux sont réalisés de manière collaborative entre plusieurs services, et relèvent donc de la validation méthodologique de plusieurs commissions. La CEESP est particulièrement concernée par ces travaux communs ; les évaluations de technologies de santé (médicaments, dispositifs médicaux et actes) incluant une évaluation économique impliquent en effet le SEESP.

Ainsi, dès lors que la nécessité d'une évaluation économique apparaît au moment de l'inscription au programme de travail, dans la phase de cadrage du sujet ou au décours du déroulé du projet, le service en charge de l'évaluation médico-technique sollicite le SEESP pour une expertise spécifique. Une note de cadrage commune est alors élaborée et discutée devant l'ensemble des commissions concernées, avant sa soumission au Collège de la HAS. Il en va de même à l'issue du projet.

LE GROUPE DES ECONOMISTES DE LA CEEESP

Le groupe des économistes de la CEEESP, présidé par Benoit Dervaux, a été constitué dans le double but de contribuer aux réflexions méthodologiques en matière d'évaluation économique visant à établir des éléments de « doctrine » de la HAS dans ce domaine, et de constituer un appui scientifique approfondi pour les chefs de projet du SEESP.

Ce groupe se réunit au même rythme que la commission et permet d'aborder les questions techniques et méthodologiques précises rencontrées par les chefs de projet dans certains sujets. Ainsi, des questions de méthodes de modélisation, d'harmonisation des grilles de lecture des articles, de taux d'actualisation, d'utilisation de bases de données de coûts hospitaliers, ont déjà pu faire l'objet de discussions entre les chefs de projet et les membres économistes de la CEEESP.

L'activité de ce groupe s'inscrit également dans le partenariat conclu entre la HAS et le Collège des Economistes de la Santé (CES) concernant la mise à jour du guide méthodologique des évaluations économiques des technologies de santé.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DE LA CEEESP

1) L'EVALUATION DES ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE

L'évaluation des actions de santé publique constitue une aide à la décision publique : elle consiste à réunir les arguments permettant de juger de l'opportunité de mettre en place ces actions et permet d'en préciser les modalités.

Cette évaluation précise, à partir des connaissances disponibles, les bénéfices, les risques et l'efficience (rapport coût / avantages) des actions évaluées.

Au sein de la Haute Autorité de Santé, cette mission revient au SEESP, notamment dans les domaines du dépistage, de la prévention et de l'organisation du système de santé.

2) L'EVALUATION MEDICO-ECONOMIQUE

Trois niveaux d'intervention ont été définis par la HAS pour mener à bien sa mission d'évaluation économique des stratégies de santé.

Le **premier niveau** consiste à comparer deux produits ou soins pour une même indication et, si leur efficacité et leur tolérance sont comparables, à recommander le moins cher. Cela a été appliqué, par exemple, dans la fiche « bon usage » sur les inhibiteurs de la pompe à protons. Même si il ne s'agit pas à proprement parler d'une évaluation médico-économique, ces travaux permettent de documenter les conséquences budgétaires d'un bon usage. De même, les travaux documentent les indications précises d'examens courants (radiographie par exemple) contribuent tout autant à améliorer la qualité de la prise en charge qu'à rationnaliser les dépenses dans ce champ.

Le **deuxième niveau** est mis en œuvre par la Ceesp s'il existe une différence en termes d'efficacité ou de tolérance en termes d'efficacité ou de tolérance entre les deux interventions considérées ; on met alors en balance leurs coûts et bénéfices respectifs. Cela a été le cas lors de l'évaluation des stents actifs dans le traitement des maladies coronariennes.

Le **troisième niveau** correspond à une évaluation « complète » de la Ceesp. Il s'agit de tenir compte de l'efficacité médicale et des coûts associés à l'intervention étudiée, ainsi que d'autres dimensions de nature organisationnelle, éthique etc.

On retrouve ce niveau dans les recommandations en santé publique (stratégies de dépistage de l'infection par le VIH par exemple) ou dans les réévaluations de classe médicamenteuse.

NOTES DE CADRAGE VALIDEES ET EVALUATIONS EN COURS (LE CAS ECHEANT, EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES COMMISSIONS DE LA HAS)

Evaluation médico-économique des stratégies de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique en France.
Alternatives à la prescription médicamenteuse
La participation au dépistage du cancer du sein
Dépistage de la rétinopathie diabétique par photographies du fond d'œil
Méthodologie d'élaboration du référentiel de pratique des centres d'examen de santé
Stratégies de dépistage de l'infection à *Neisseria gonorrhoeae* en France
Evaluation de l'imagerie cardiaque non invasive dans les coronaropathies
Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type II
Mise en évidence de l'immunoprotection antitétanique en contexte d'urgence
Evaluation des médicaments antihypertenseurs et place dans la stratégie thérapeutique
Evaluation a priori de l'extension du dépistage néonatal d'une ou plusieurs erreurs innées du métabolisme par la technique de spectrométrie de masse en tandem en population générale en France
Traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate par laser
Validation des algorithmes de dépistage des hépatites B et C
Réévaluation de l'hormone de croissance chez les enfants non déficitaires
Dépistage de l'anévrisme de l'aorte abdominale

RECOMMANDATIONS EN SANTE PUBLIQUE ET RAPPORTS VALIDES (LE CAS ECHEANT, EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES COMMISSIONS DE LA HAS)

Dépistage de l'infection par le VIH en France : modalités de réalisation des tests de dépistage
Dépistage de l'infection par le VIH en France : stratégies et dispositif de dépistage
Place des tests immunologiques dans le dépistage organisé du cancer colorectal
Dépistage néonatal systématique de la mucoviscidose en France : état des lieux et perspectives après 5 ans de fonctionnement
Douleurs chroniques : aspects organisationnels
Surveillance sérologique et prévention de la toxoplasmose et de la rubéole au cours de la grossesse et dépistage prénatal de l'hépatite B – Pertinence des modalités de réalisation
Dépistage du cancer de la prostate : analyse critique des articles publiés dans le NEJM en mars 2009
Stratégies de prévention de la carie dentaire
Dépistage de l'infection à *Helicobacter Pylori* : pertinence et populations concernées
Les conditions de mise en œuvre de la télémédecine en unité de dialyse médicalisée
Evaluation de l'auto-surveillance de l'INR chez les patients adultes traités par AVK
Stimulation diaphragmatique et phrénique
Efficacité et efficience des hypolipémiants, une analyse centrée sur les statines
Stimulateurs cardiaques conventionnels
Evaluation des endoprothèses coronaires à libération de principe actif

**LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EVALUATION ECONOMIQUE ET SANTE PUBLIQUE A ETE
FIXEE PAR DECISION DU COLLEGE DE LA HAS EN DATE DU 26 JUIN 2008**

Présidente :

Pr Lise Rochaix

Vice-présidents :

Pr Gérard Bréart et Pr Marie-Odile Carrère

Membres titulaires :

Pascal Auquier, Luc Baumstark, Martine Bellanger, Daniel Benamouzig, Jean-Pierre Boissel, Roland Cash, Dominique Costagliola, Jean Couret, Benoît Dervaux, Jean-Claude K. Dupont, Gilles Gaebel, Nicole Garret-Gloannec, Stéphane Lavergne, Franck Lazorthes, Catherine Le Galès, Luc Martinez, Philippe Mossé, Roland Sambuc, Catherine Sermet, Helen Snooks, Luc Vandromme, Marie-Christine Woronoff-Lemsi, Yazdan Yazdanpanah